



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

***Evaluer les impacts environnementaux des véhicules de collecte***

***Critère 3.5.2.***

***Synthèse du bilan Carbone de la  
collectivité***

***Communauté d'Agglomération  
de Chambéry (73)***

# Bilan carbone de Chambéry métropole

## Pourquoi mesurer les émissions de CO<sub>2</sub>?

Nos activités quotidiennes, à titre personnel ou au titre de notre collectivité, consomment de l'énergie: déplacements, chauffage, appareils électriques, achats...

La combustion de cette énergie produit des gaz à effet de serre et en particulier du CO<sub>2</sub>, à l'origine du changement climatique.

D'ici à 2100, si rien n'est fait, la température moyenne sur Terre pourrait augmenter de 2°C à 6°C: lorsque l'on sait

qu'une variation de température d'environ 5 degrés a suffi pour passer d'un climat glaciaire au climat tempéré d'aujourd'hui, on comprend qu'une augmentation moyenne de 4°C bouleverserait notre quotidien.

Le défi à relever aujourd'hui est de tout mettre en œuvre pour que l'élévation des températures moyennes ne dépasse pas 2°C, seuil au-delà duquel nous serions confrontés à un emballement du système climatique.



## Le bilan carbone: un outil de calcul des émissions

Pour rester en dessous du seuil des 2°C, les pays industrialisés doivent diviser par 4 leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050: c'est le FACTEUR 4 (objectif inscrit dans la loi française du 13 juillet 2005).

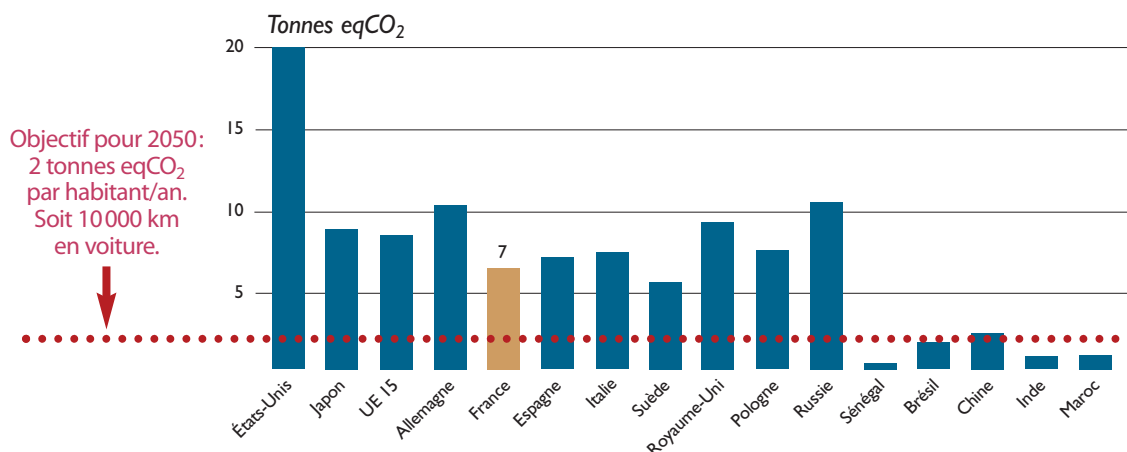
Traduit en tonnes eqCO<sub>2</sub>, ceci implique que chaque habitant de la planète n'émette pas plus de 2 tonnes par an à l'horizon 2050, qu'il soit français, sénégalais ou russe.

Le bilan carbone, développé par l'ADEME, permet de

calculer ces gaz à effet de serre émis par une activité ou par un particulier: mesurer nos émissions de CO<sub>2</sub> pour les contrôler devient indispensable...

**Le FACTEUR 4 ne pourra être atteint que par une information et une mobilisation de tous les acteurs du territoire: élus, chefs d'entreprises, agents des collectivités, citoyens... Le plan climat a pour objet d'organiser cette mobilisation.**

## Émissions de CO<sub>2</sub> par habitant/an:



Et vous?  
Combien de CO<sub>2</sub> émettez-vous?

Pour le savoir  
**calculez votre bilan carbone personnel**  
sur  
[www.ademe.fr/climact](http://www.ademe.fr/climact)

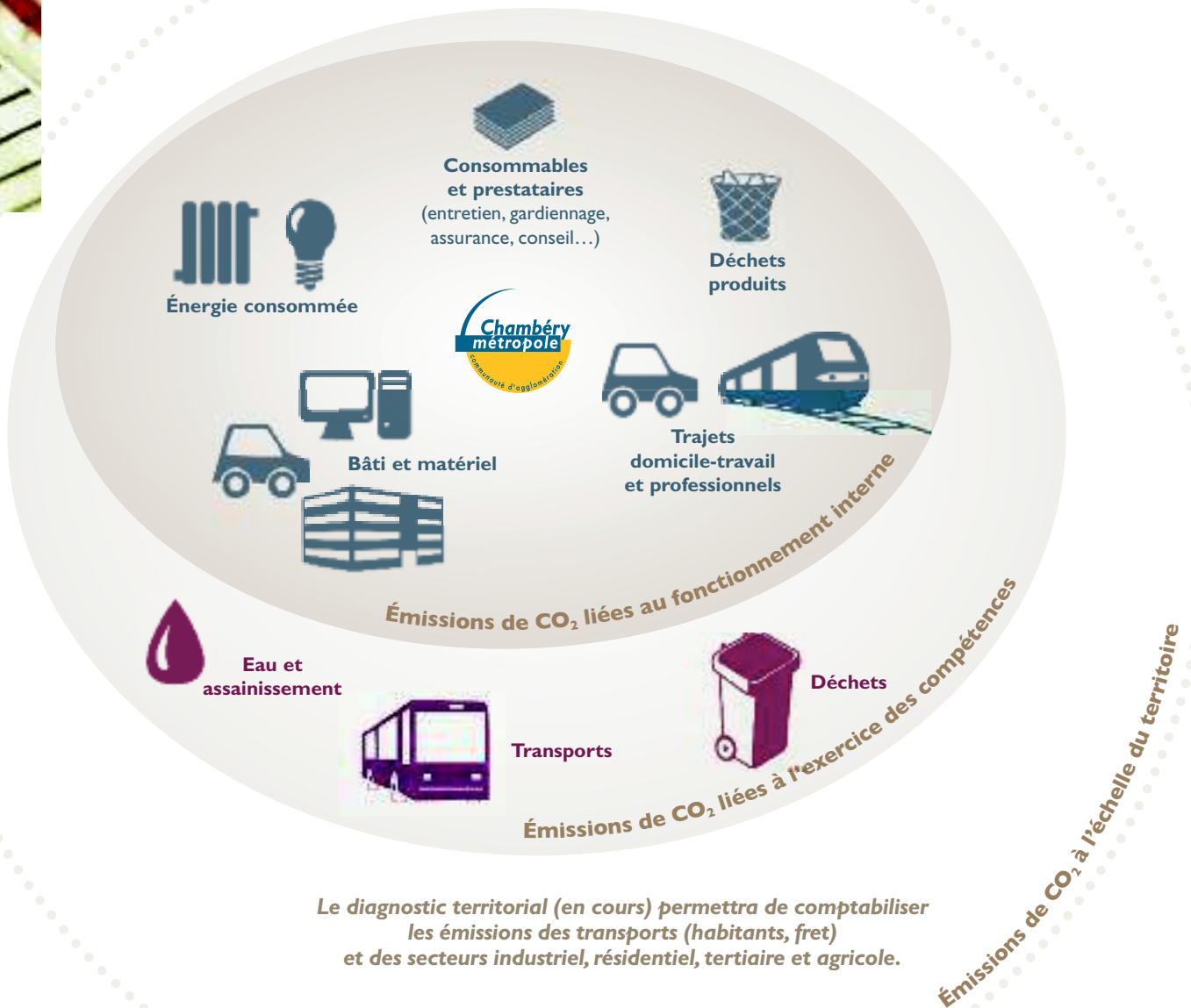
# Les émissions de CO<sub>2</sub> de Chambéry métropole

En 2009 et dans la continuité de son Agenda 21, Chambéry métropole s'engage dans la lutte contre le changement climatique en déclinant une démarche de plan climat sur son territoire: il s'agit de définir une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en mettant en cohérence les actions menées jusque-là.

Pour poser les bases de son plan d'actions, la collectivité s'est engagée à réaliser d'une part le bilan des émissions de

gaz à effet de serre de son territoire et d'autre part le bilan carbone de sa propre activité.

Ce bilan carbone permet de connaître les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'activité de la collectivité: par souci de lisibilité, les émissions des trois compétences principales de la collectivité (eau, transports et déchets) sont différenciées des autres émissions rassemblées sous l'appellation "fonctionnement interne" de Chambéry métropole.



120 ans

C'est la durée de vie du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère

## Comment calcule-t-on les émissions de CO<sub>2</sub>?

Une mesure directe des émissions de gaz à effet de serre étant impossible, pour "construire" un bilan carbone, on utilise des "facteurs d'émission" qui permettent de convertir des données (kilomètres parcourus, KWh d'électricité consommée...), en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

La tonne équivalent CO<sub>2</sub> (teq CO<sub>2</sub>) est l'unité de mesure commune aux gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, N<sub>2</sub>O...).

Elle intègre le pouvoir de réchauffement de chaque gaz et leur durée de vie dans l'atmosphère.

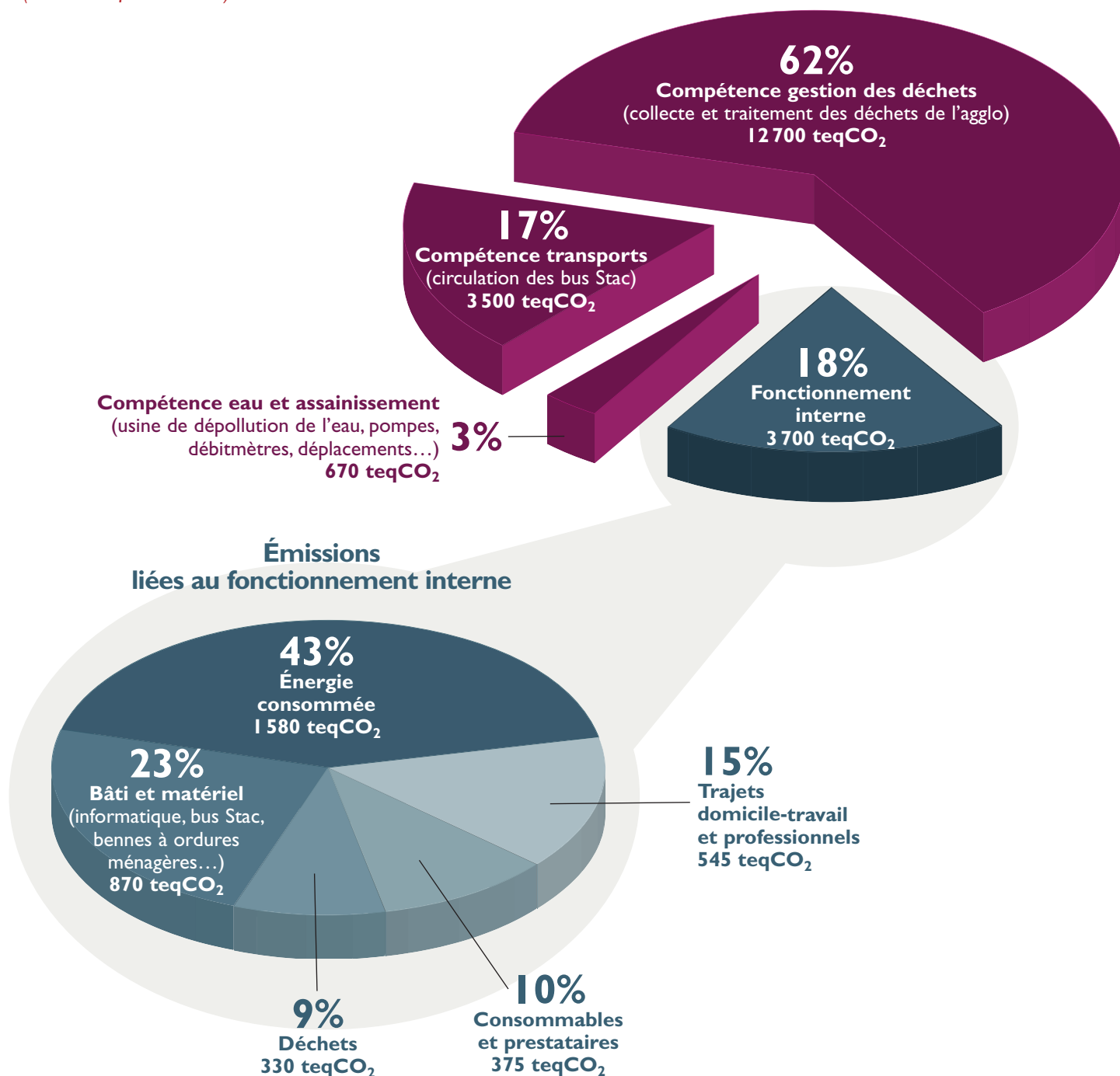
## Le rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique

- Elles ont une responsabilité directe sur 15 % des émissions nationales (à travers leurs besoins de chauffage, leur parc auto, leurs achats...)
- Elles ont un pouvoir indirect sur plus de 50 % des émissions nationales (via leurs politiques transports ou déchets.)
- Elles ont un rôle de sensibilisation et d'incitation des acteurs et des habitants du territoire.

## LES RÉSULTATS

Le fonctionnement de Chambéry métropole et l'exercice de ses compétences génèrent environ 20 570 tonnes eqCO<sub>2</sub>

(année de référence: 2007)



### Quelques chiffres du bilan carbone

2 millions de km en voiture (52 fois le tour de la Terre) 21 300 km en transports en commun 4 300 km en vélo	Distance parcourue par les agents pour les déplacements domicile-travail
215 000 km en voiture 134 000 km en train	Nombre de kilomètres parcourus par les agents pour les déplacements professionnels
20 kg	Quantité de papier utilisé par agent et par an
3 902 248 km	Distance parcourue en 2007 par les bus du Stac
10 800 tonnes eq. CO <sub>2</sub>	Émissions générées par l'incinération des déchets de l'agglomération

## Et maintenant...

### Ce bilan carbone permet de dégager des priorités:

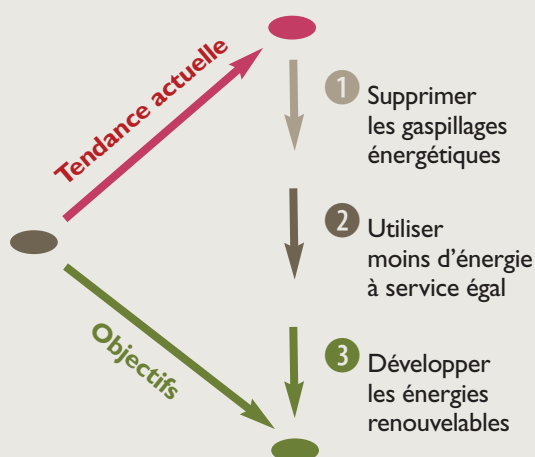
La **compétence déchets** induit la plus grande part des émissions (62 %) : la réduction de son impact carbone réside dans la poursuite des efforts pour inciter les habitants et les entreprises à réduire et trier leurs déchets, optimiser les tournées de collecte, développer le compostage...

- 20 000 tonnes eqCO<sub>2</sub> sont déjà évitées chaque année par la récupération de la chaleur de l'usine d'incinération pour le chauffage urbain et par la production d'électricité (calcul basé sur les déchets de l'agglomération et ceux de territoires voisins : CALB, SIRTOMM...);
- 7 100 tonnes eqCO<sub>2</sub> par an ont été évitées grâce au recyclage des déchets;
- 45 000 km par an ont été économisés grâce à la réorganisation des tournées de collecte, soit 13,5 tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées.

La **compétence transports**, par son parc de bus, émet du CO<sub>2</sub> (17 % des émissions totales). Bien entendu, sans ces bus, les émissions dues aux voitures individuelles seraient plus importantes. La réduction de l'impact carbone réside ici dans la poursuite d'actions incitant les habitants et les salariés à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. L'utilisation d'alternatives aux combustibles fossiles est également une piste de réflexion.

- 3 000 tonnes eqCO<sub>2</sub> ont été évitées en 2008 grâce aux habitants qui utilisent le réseau Stac plutôt que leur voiture individuelle.

### Les trois étapes pour atteindre le FACTEUR 4 en 2050



La **compétence eau et assainissement**, responsable de 3 % des émissions totales va encore alléger son impact carbone par la construction d'une nouvelle usine de dépollution de l'eau, productrice d'énergie par méthanisation, turbinage des eaux épurées et panneaux photovoltaïques.

Concernant le **fonctionnement interne** de la collectivité, les priorités d'action se situent sur les **consommations d'énergie dans les bâtiments et les équipements sportifs**, sur le **parc de véhicules** et sur les **déplacements domicile-travail**. Les **déplacements professionnels** émettent 45 tonnes eqCO<sub>2</sub> alors que les **déplacements domicile-travail** émettent 500 tonnes : plus de 10 fois plus !

- Au sein des services de nombreuses actions concrètes sont déjà engagées en faveur de la lutte contre le changement climatique : plan de déplacements entreprise, achat de papier recyclé, de produits d'entretien éco-labellisés, d'ordinateurs « Energy Star », de véhicules électriques pour les déplacements professionnels, tri des papiers de bureau, compostage des restes de repas sur le site d'Aristide Bergès, valorisation de la chaleur issue de la production de glace à la patinoire pour chauffer les tribunes, travaux d'isolation du site des Blachères.
- Au titre des autres compétences, des actions d'adaptation et de prévention sont également engagées : travaux de protection contre les inondations, mesures incitatives du plan local de l'habitat pour favoriser la qualité environnementale dans la construction, réalisations dans le cadre du plan de déplacements urbain ou au titre de l'agriculture péri-urbaine (schéma agricole, valorisation de la ressource forestière locale pour l'approvisionnement des chaufferies bois, plateformes bois-énergie)...

## Poursuivons les actions

Par son fonctionnement interne et à travers ses compétences, Chambéry métropole agit déjà en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. **À titre individuel ou au titre des métiers et des compétences de la collectivité**, élus et agents de Chambéry métropole peuvent se mobiliser pour aller plus loin sur la voie de l'exemplarité.

Les contributions de chacun seront nécessaires pour élaborer un plan d'actions partagé : on compte sur vous !

**Une "boîte à idées climat" sur intranet et différents temps de travail dans les mois qui viennent permettront à chacun d'imaginer de nouvelles actions et de contribuer à leur mise en œuvre.**

**Chambéry métropole, mission développement durable**  
106 allée des Blachères, 73026 Chambéry CEDEX, tel. 04 79 96 86 47.  
developpement.durable@chambery-metropole.fr

Rédaction : Chambéry métropole. Sources : Stac, Services de Chambéry métropole  
Étude bilan carbone réalisée par Iddigo.  
Maquette et impression : www.atelier-111.fr. Imprimé sur papier recyclé.

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

